

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

L'an deux mille vingt-quatre, le dix septembre.

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.

**Date de convocation** : 03 septembre 2024.

**Nombre de conseillers en exercice** : 15.

**Présents** : 11

**Procurations** : 4

Mme Audrey MEUNIER donne pouvoir à M. Bruno GRANCOING,

Mme Annie DUCOURTIEUX donne pouvoir à M Alain DURIS

M. Alan DUVAL donne pouvoir à M. Eric BOULESTEIX

M. Thomas REVET donne pouvoir à M. Aurélie GAUMER

**Présents** : M. Bruno GRANCOING, Maire ; M. Alain DURIS, Mme Sylvie GERMOND, M. Daniel DESBORDES, Adjoints.

Mme Sandrine COULON, Mme Jessica GATTE, Mme Muriel HARTWICH, Mme Aurélie GAUMER, M. Thomas PEYRAUD, M. Yoann RUFFEL, M. Éric BOULESTEIX, Conseillers Municipaux.

**Excusés** : 4

**Secrétaire de séance** : Mme Sylvie GERMOND

### **OBJET** : ENQUETE PUBLIQUE REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Maire présente au conseil Municipal projet de révision du zonage d'assainissement collectif et ses avancées.

Le projet a été soumis à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Nouvelle Aquitaine de la DREAL qui doit statuer sur la nécessité de procéder à une évaluation environnementale. Nous sommes tenus d'organiser une enquête publique pour recueillir les observations de la population sur ce projet.

La décision de la MRAE rendue le 01 février 2024 dispense de la réalisation d'une évaluation environnementale, ce qui permet de fixer les modalités de l'enquête publique pour l'exécution du projet.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :**

- **Donne** pouvoir à M le Maire pour provoquer l'enquête publique relative à la révision du zonage d'assainissement collectif.
- **Mandate** M. le Maire pour signer toutes les pièces et mener les procédures afférentes

Fait à Saint-Auvent, le 10 septembre 2024

Le Maire,

Bruno GRANCOING,

